



15ème législature

Question N° : 45187	De M. Jean-Charles Larssonneur (Agir ensemble - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >L'épilepsie	Analyse > L'épilepsie.
Question publiée au JO le : 05/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des patients épileptiques en France. Encore méconnue contrairement aux autres maladies neurologiques, l'épilepsie concerne environ 600 000 personnes selon l'assurance maladie. Elle affecte de façon importante leur espérance de vie ainsi que leur qualité de vie. Aussi les malades réclament-ils une filière de soins organisée, avec davantage de médecins épiléptologues, des professionnels de santé formés et dédiés à l'épilepsie, l'accès aux examens de diagnostic et de suivi indispensables dans des délais raisonnables, des établissements médico-sociaux adaptés, des enseignants informés qui puissent disposer de ressources pédagogiques pour mieux accompagner les enfants malades, des emplois aménagés et une reconnaissance de leur handicap et des compensations adaptées. Il souhaiterait donc connaître la stratégie du Gouvernement pour améliorer la prise en charge de ces patients.